



CMS GYMNASTIQUE

GYMNASE DU BOLMON – 13700 MARIGNANE
04.42.88.77.36 - msgymmarignane@gmail.com
www.msgym.fr

Club affilié à la Fédération Française de Gymnastique
Association régie par la loi 1901
SIRET : 432287332 00022
Agrément Jeunesse et Sports n° 1766s/99



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**L'adhésion au CMS GYMNASTIQUE implique l'acceptation du présent règlement et des statuts de l'association.
Du respect de celui-ci dépend le bon déroulement des activités.**

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être ramené complet avant fin septembre sinon la participation au cours sera refusée.

Il comprend :

La fiche d'inscription en ligne dûment complétée avec l'acceptation du présent règlement intérieur

La fiche d'infirmerie dûment remplie

Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique pour certains gymnastes

1 photographie d'identité pour les compétitifs

Le règlement complet de la cotisation et la commande de la tenue du club

COTISATION

Le paiement de la cotisation est obligatoire à l'inscription et se fait par chèques, Helloasso ou espèces. Les chèques loisirs CAF, les coupons sport, les cartes collégiens de Provence, les e-pass jeunes pour les lycéens et les chèques vacances sont également acceptés. Les participations de certains Comité d'Entreprise peuvent être déduites.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cours de saison quel qu'en soit le motif.

HORAIRES

Les horaires des séances seront remis à l'inscription. Le club se réserve le droit de les modifier en cours d'année en fonction de ses contraintes. Les gymnastes doivent être prêts 5 minutes avant le début de la séance.

Les gymnastes seront récupérés dès la fin de la séance par les parents ou un adulte responsable désigné dans le dossier.

Une autorisation de sortie pour les mineurs peut être donnée en complétant l'encadré dans le dossier d'inscription à partir de l'entrée au collège.

ENTRAÎNEMENT

Les gymnastes doivent se mettre en tenue et attendre leur moniteur dans les vestiaires.

L'accès de la salle d'entraînement est **réserve** aux seuls pratiquants accompagnés de leurs entraîneurs et assistants.

Seuls les parents du groupe « BB gym » sont autorisés à entrer dans le gymnase pour les besoins de la séance.

Les rencontres parents-entraîneurs se déroulent à l'issue des séances si besoin.

Toute absence ou retard doit être signalé. Les gymnastes sont soumis aux règles de l'activité et à la charte du gymnase rédigée par les moniteurs. Les téléphones portables sont interdits durant les séances. Un mauvais comportement peut entraîner la convocation des parents et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion par le comité directeur.

La responsabilité du club et des encadrants ne saurait être engagée en dehors des horaires de pratique.

TENUE

La tenue d'entraînement doit être appropriée à l'activité (cheveux attachés, pas de bijoux, le port de claquettes est obligatoire entre les vestiaires et la salle de gym). La tenue du club est obligatoire pour les entraînements, les manifestations organisées par le club et pour les compétitions (justaucorps pour la GAF et la GR, short et brassières pour la Team Gym, short et tee-shirt, léotard et sokol pour la GAM).

COMPÉTITION

La tenue de compétition du club est **obligatoire** et à la charge des parents. Les pratiquants de ce secteur doivent être assidus aux séances d'entraînement et à la participation aux regroupements et manifestations qui les concernent tant au niveau individuel, que par équipe. Leur présence aux compétitions est obligatoire et toute absence doit être justifiée. En cas d'absence à une compétition sans justificatif, le club facturera le montant de l'amende, infligée au club par l'instance organisatrice, à la famille. Seul un certificat médical peut justifier une absence à la compétition.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations seront faites par écrit au Comité Directeur qui est le seul habilité à statuer. Une réponse écrite sera adressée à la suite des délibérations des membres du Comité Directeur.

DIVERS

Le CMS GYMNASTIQUE décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Nous vous engageons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires et à ne laisser aucun objet de valeur ou argent.